

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 28 AVRIL 2020

## MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de Sanofi se tiendra  
le mardi 28 avril 2020 à 14h30 au siège social de Sanofi.

**Compte tenu des circonstances exceptionnelles, l'assemblée se tiendra  
hors la présence physique des actionnaires, qui pourront suivre à distance son déroulé  
grâce à une retransmission vidéo en direct sur le site Internet de la Société.**

Les actionnaires sont invités à exercer leur droit de vote préalablement à l'assemblée générale.

Le texte des projets de résolutions et les modalités de participation et de vote  
à cette assemblée sont consultables sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante :

**[www.sanofi.com/AG2020](http://www.sanofi.com/AG2020)**

Les actionnaires sont invités à le consulter régulièrement.

L'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 13 mars 2020 contient l'ordre du jour, le texte des projets de résolutions ainsi que les modalités de participation et de vote à cette assemblée. L'avis de convocation devrait être publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 6 avril 2020. Ils sont consultables sur le site Internet de la Société.

L'ensemble de la documentation concernant l'assemblée sera tenu à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Information financière complète et retransmission en direct  
de l'assemblée générale sur

**[www.sanofi.com](http://www.sanofi.com)**

### PROCHAINE COMMUNICATION

**24 avril 2020**  
Résultats du 1<sup>er</sup> trimestre 2020

### RELATIONS ACTIONNAIRES

[relations-actionnaires@sanofi.com](mailto:relations-actionnaires@sanofi.com)

